

Nice, le 26 septembre 2018

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des  
écoles stagiaires  
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN de  
circonscription



**Objet : Classement et reclassement dans le corps des professeurs des écoles**

Référence : décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié

Le traitement du fonctionnaire est déterminé par l'échelon.

Vous pouvez bénéficier d'un reclassement d'échelon si, antérieurement à votre admission au concours de recrutement de professeurs des écoles, vous avez effectué certains services dans la fonction publique.

Tout ou partie de la durée de ces services peut être pris en compte dans votre ancienneté d'échelon et permettre soit de vous classer à un échelon supérieur, soit de doter votre échelon d'un report d'ancienneté et d'avancer ainsi la date de votre prochaine promotion.

Afin d'étudier les éventuels droits à reclassement, tous les professeurs des écoles stagiaires doivent impérativement retourner la fiche-réponse jointe en annexe accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires avant le :

**16 novembre 2018**

**A l'adresse suivante:**

**DSDEN des Alpes Maritimes  
Service de la DIPE 2 - Reclassement  
53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2**

A défaut de service à faire valoir, merci de retourner impérativement la fiche-réponse datée et signée en cochant la case « **ETAT NEANT** »

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question complémentaire

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

Direction des  
services  
départementaux de  
l'éducation  
nationale  
des Alpes-  
Maritimes

Division des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Mél.

[ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)

Affaire suivie par :  
Pierre GALLO  
Téléphone  
04 93 72 63 56

Dominique  
GAUPLE  
Téléphone  
04 93 72 64 49

53 avenue Cap de  
Croix  
06181 Nice cedex 2



**DSDEN des Alpes Maritimes  
Service de la DIPE 2 - Reclassement  
53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2**

**DEMANDE DE RECLASSEMENT DANS LE CORPS DE P.E  
FICHE -REPONSE**

A RETOURNER avant le 16 NOVEMBRE 2018 à nos services, accompagnée du tableau joint (page 5) des pièces justificatives et d'un état de services établi par votre administration d'origine faisant apparaître votre Ancienneté générale de Service, vos échelons et la catégorie correspondant à l'emploi exercé, ou autres pièces justificatives (bulletins de salaires, contrat de travail).

**NOM**

**PRENOM**

**DATE DE NAISSANCE**

**AFFECTATION**

**RECRUTEMENT PAR (veuillez cocher la case) :**

Concours Externe  Session :

Concours Interne  Session :

3<sup>ème</sup> voie  Session :

**Date d'affectation en qualité de professeur stagiaire**

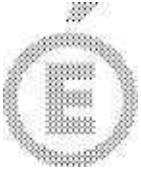
**Atteste sur l'honneur**

- Avoir été, avant mon recrutement en qualité de PE, fonctionnaire ou agent non-titulaire de l'une des 3 fonctions publiques. Ces services sont à faire figurer en page 3 et doivent être justifiés par un état de service
- 
- Etre titulaire d'une autre fonction publique
- Avoir accompli les obligations nationales (joindre un justificatif)
- Ne pas avoir effectué de services de fonctionnaire ou d'agent non-titulaire avant mon recrutement de PE, dans ce cas, je coche la case **ETAT NEANT**

**Fait à**

**Le**

**Signature de l'intéressé(e)**



**ETAT DES SERVICES**  
**SERVICES ACCOMPLIS ET SUSCEPTIBLES D'ETRE RETENUS**

EMPLOYEUR	PERIODE		QUALITE	QUOTITE DE SERVICE	DUREE		
	du	au			Année	Mois	Jours
Administration ou Employeur			Titulaire/ contractuel				
			Agent en détachement				
<b>Service National</b>							
<b>TOTAL</b>							